



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation continue

Question écrite n° 52206

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la subvention versée au CESI au titre de la formation d'ingénieurs par la formation continue. Cette formation, qui existe depuis très longtemps, a permis à plus de 14 000 techniciens expérimentés de devenir ingénieurs. 98 % de ces techniciens trouvent un emploi au bout de 6 mois. Hommes de terrain, ils rebondissent en tant que cadres diplômés et contribuent efficacement à la pérennité de leurs entreprises. À un moment où l'efficacité économique des entreprises doit être conjuguée avec l'amélioration du niveau de compétences de ses salariés, où la formation tout au long de la vie doit être affirmée et confirmée, il serait souhaitable de conforter une filière qui a démontré son efficacité et son utilité. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement et les mesures qu'il entend prendre afin de coordonner les actions de soutien en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52206

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5755

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)